

**2008/546 - Attribution de subventions d'un montant global de 8 500 € à des associations étudiantes et à des organismes de l'enseignement supérieur pour l'organisation de manifestations culturelles, sportives, citoyennes ou de rayonnement international dans la ville de Lyon ou en milieu universitaire.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 18/08/2008, p. ?)

Rapporteur : Mme RABATEL Therese

(Adopté.)